

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 690-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209370

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Colle UV VERIFIX B 690-0

Autres désignations commerciales

BO 5209370, 85 g

BO 5209372, 1000 g / BO 5209372S, Spacer, 1000 g

UFI: 4N21-C01H-T00D-YSM7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

adhésifs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-ethylhexyl methacrylate

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Methyl methacrylate

Mention Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 690-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209370

Page 2 de 7

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Résine(s) Méthacrylate/Acrylate.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
688-84-6	2-ethylhexyl methacrylate			<30 %
	211-708-6		01-2119490166-35	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H335 H412			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			<30 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
688-84-6	211-708-6	2-ethylhexyl methacrylate	<30 %
	par voie orale: DL50 = 16465 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 10 - 100		
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	<30 %
	dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
 Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 690-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209370

Page 3 de 7

médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Irritation des voix respiratoires

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeMonoxyde de carbone, oxydes d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 690-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209370

Page 4 de 7

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé.

Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas inspirer les vapeurs. À observer: Valeurs limites au poste de travail

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON

Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Point d'éclair:	>100 °C	Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 21 °C):	4	5% émulsion
Hydrosolubilité:	insoluble	
Densité (à 20 °C):	1,05 g/cm ³	

9.2. Autres informations
Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	0%
--------------------	----

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 690-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209370

Page 5 de 7

Point de ramollissement:

DIN 51920

 Viscosité dynamique:
(à 25 °C)

550 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire
Comburent, fortes

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.
En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur, fortes. Comburent, fortes
des acides forts et des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
688-84-6	2-ethylhexyl methacrylate					
	orale	DL50 mg/kg	16465	Rat		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 690-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209370

Page 6 de 7

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
688-84-6	2-ethylhexyl methacrylate			
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	88%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 690-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209370

Page 7 de 7

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0 %

0 g/l

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)